

2024-6576

2025-05-01

GROUPE

1

HERBICIDE

Container Label

# CENTURION<sup>MD</sup> ADV

## HERBICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE POSTLEVÉE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LES SEMIS DE LUZERNE, LE POIS CAJAN, LES GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES, L'EDAMAME, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE CANOLA, LE BASILIC, LA CORIANDRE, L'ANETH, LE CARVI COMMUN, LE FENUGREC, LA CANNEBERGE, LE LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), LA MOUTARDE JONCÉE (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE *BRASSICA CARINATA*, LA MOUTARDE JAUNE, LES OIGNONS SECS, LES BULBES D'ÉCHALOTES SÈCHES, L'AIL, L'OIGNON VERT, LE POIREAU, LA POMME DE TERRE, LE PRAIRIE CARNATION (SAPONAIRE DES VACHES), LE CARTHAME, LE SOJA, L'ÉPINARD, LE TOURNESOL, LA BETTERAVE POTAGÈRE, LE PANAIS, LA CAROTTE, LE RADIS, LE RUTABAGA, LE CÉLERI-RAVE, LA CERISE (DOUCE ET ACIDE), CERTAINES FINES HERBES, LES ÉPICES, LE HOUBLON, LE CHOU CHINOIS (napa), LE CÉLERI ET LE SARRASIN.

### COMMERCIAL (AGRICOLE)

**PRINCIPE ACTIF** : Cléthodime ..... 120 g/L

**Avertissement, contient l'allergène soya**

**No D'HOMOLOGATION 34836**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX et LA PEAU**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**CONTENU NET : (250 mL à 1000 LITRES)**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

CENTURION est une marque déposée d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

2024-6576

2025-05-01

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU. Ne pas laisser entrer en contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposée après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes de protection ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des bottes de caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques pendant la pulvérisation ou l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine ou un cockpit fermé lors de l'application. De plus pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.**

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

2024-6576

2025-05-01

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

**ENTREPOSAGE :** Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

2024-6576

2025-05-01

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS RÉUTILISABLES :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**CONTENANT RECHARGEABLES :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

# CENTURION<sup>MD</sup> ADV

## HERBICIDE CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE DE POSTLEVÉE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES DANS LES SEMIS DE LUZERNE, LE POIS CAJAN, LES GRAINES VERTES OU SÈCHES DE LÉGUMINEUSES, L'EDAMAME, LES BLEUETS EN CORYMBE, LE CANOLA, LE BASILIC, LA CORIANDRE, L'ANETH, LE CARVI COMMUN, LE FENUGREC, LA CANNEBERGE, LE LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), LA MOUTARDE JONCÉE (types condimentaire et à graine oléagineuse), LE *BRASSICA CARINATA*, LA MOUTARDE JAUNE, LES OIGNONS SÈCS, LES BULBES D'ÉCHALOTES SÈCHES, L'AIL, L'OIGNON VERT, LE POIREAU, LA POMME DE TERRE, LE PRAIRIE CARNATION (SAPONAIRE DES VACHES), LE CARTHAME, LE SOJA, L'ÉPINARD, LE TOURNESOL, LA BETTERAVE POTAGÈRE, LE PANAIS, LA CAROTTE, LE RADIS, LE RUTABAGA, LE CÉLERI-RAVE, LA CERISE (DOUCE ET ACIDE), CERTAINES FINES HERBES, LES ÉPICES, LE HOUBLON, LE CHOU CHINOIS (napa), LE CÉLERI ET LE SARRASIN.

### COMMERCIAL (AGRICOLE)

**PRINCIPE ACTIF :** Cléthodime ..... 120 g/L

**Avertissement, contient l'allergène soya**

**No D'HOMOLOGATION 34836**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX et LA PEAU**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

**CONTENU NET : (250 mL à 1000 LITRES)**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

CENTURION est une marque déposée d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**CENTURION<sup>MD</sup> ADV** est un herbicide de postlevée sélectif utilisé pour la suppression des graminées dans les semis de luzerne, le pois cajan, les graines vertes ou sèches de légumineuses, l'edamame, les bleuets en corymbe, le canola, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), la moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), le *Brassica carinata*, la moutarde jaune, les oignons secs, les bulbes d'échalotes sèches, l'ail, l'oignon vert, le poireau, la pomme de terre, la prairie carnation (saponaire des vaches), le carthame, le soja, l'épinard, le tournesol, la betterave potagère, le panais, la carotte, le radis, le rutabaga, le céleri-rave, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, les épices, le houblon, le chou chinois (napa), le céleri et le sarrasin.

**CENTURION ADV ne nécessite pas l'ajout d'un agent de surface.**

**CENTURION ADV** est un herbicide systémique qui est diffusé du feuillage traité vers les points de croissance des feuilles, des tiges et des racines. L'absorption par la plante s'effectue surtout au niveau des feuilles. Une bonne couverture du feuillage est importante afin d'assurer une suppression efficace des graminées. Les graminées sensibles qui sont en pleine croissance présenteront des brûlures et un changement de couleur après le traitement. En premier lieu, le feuillage passera du vert au jaunâtre, puis au violacé et finalement au brun. Le temps requis pour une suppression complète est normalement de 7 à 21 jours après le traitement, selon les conditions de croissance et de la concurrence offerte par la culture.

## MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DE LA PEAU.** Ne pas laisser entrer en contact avec la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré. Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposée après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes de protection ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des bottes de caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques pendant la pulvérisation ou l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine ou un cockpit fermé lors de l'application. De plus pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.**

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

## ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

**ENTREPOSAGE :** Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES CONTENANTS RECYCLABLES :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**CONTENANTS RÉUTILISABLES :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**CONTENANT RECHARGEABLES :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU SUPERFLU :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

## MODE D'EMPLOI

**CENTURION ADV** doit être utilisé uniquement dans les semis de luzerne, le pois cajan, les graines vertes ou sèches de légumineuses, l'edamame, les bleuets en corymbe, le canola, le basilic, la coriandre, l'aneth, le carvi commun, le fenugrec, la canneberge, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), la moutarde joncée (types condimentaire et à graine oléagineuse), le *Brassica carinata*, la moutarde jaune, les oignons secs, les bulbes d'échalotes sèches, l'ail, l'oignon vert, le poireau, la pomme de terre, le prairie carnation (saponaire des vaches), le carthame, le soja, l'épinard, le tournesol, la betterave potagère, le panais, la carotte,

le radis, le rutabaga, le céleri-rave, la cerise (douce et acide), certaines fines herbes, les épices, le houblon, le chou-chinois (napa), le céleri et le sarrasin.

Ne pas utiliser dans les serres.

Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## INSTRUCTION D'APPLICATION

### PÉRIODE D'APPLICATION

Appliquer **CENTURION ADV** lorsque les graminées annuelles indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 feuilles, tel qu'indiqué à la section Doses d'application de **CENTURION ADV**. On obtient la suppression la plus efficace lorsque le traitement est fait avant le tallage, quand les graminées indésirables sont petites et en pleine croissance.

**CENTURION ADV** sera moins efficace lorsque les plantes subissent un stress lié à un manque ou à un excès d'humidité, à de faibles températures et/ou à une humidité relative très faible. Une repousse par le tallage peut se produire si l'application est effectuée lorsque prévaut l'une des conditions susmentionnées. Dans les cultures à grand interligne où le couvert végétal peut prendre un certain temps à se former complètement, le travail du sol peut être nécessaire pour supprimer les graminées qui lèvent après le traitement.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer **CENTURION ADV** lorsque le chiendent est au stade 2 à 6 feuilles et lorsqu'il a de 6 à 15 cm de hauteur. Les résultats sont plus efficaces lorsque l'application est faite au stade 3 à 5 feuilles, quand le couvert du chiendent est uniforme et qu'il est en pleine croissance.

Pour les pois chiches, appliquer **CENTURION ADV** en postlevée lorsque la culture atteint le stade 9 nœuds (18 cm de hauteur au maximum), à raison d'un maximum d'une application par an.

Pour l'aneth et le fenugrec, appliquer **CENTURION ADV** en postlevée lorsque la culture est au stade 3 à 5 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par an.

Pour la coriandre ou le prairie carnation (saponaire des vaches), appliquer **CENTURION ADV** en postlevée lorsque la culture est au stade 2 à 5 feuilles. On peut faire un maximum d'une application par an.

Pour le carthame, appliquer **CENTURION ADV** en postlevée lorsque la culture est au stade 6 à 8 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par an.

La canneberge tolère **CENTURION ADV** à tous les stades de croissance; cependant, ne pas appliquer **CENTURION ADV** entre le stade de la crosse et la pleine floraison.

Pour les oignons secs, les bulbes d'échalotes et l'ail, appliquer **CENTURION ADV** en postlevée lorsque la culture est au stade 1 à 4 feuilles.

Pour les oignons verts, appliquer **CENTURION ADV** postlevée lorsque la culture est au stade 2 à 3 feuilles.

Pour les poireaux, appliquer **CENTURION ADV** postlevée au moins 2 semaines après le repiquage lorsque la culture est bien établie et a produit une nouvelle feuille entièrement déployée.

Appliquer **CENTURION ADV** uniquement sur les cerisiers établis (cerises douces et acides). Le délai d'attente avant la récolte (DAAR) indiqué dans le tableau Recommandations pour les cultures doit être respecté afin d'éviter tout excès de résidus dans les cultures.

Toutes les autres cultures indiquées sur l'étiquette sont tolérantes à **CENTURION ADV** à tous les stades de croissance. Cependant, le délai d'attente avant la récolte (DAAR) indiqué dans le tableau Recommandations pour les cultures doit être respecté afin d'éviter tout excès de résidus dans les cultures.

#### TAUX D'APPLICATION DE CENTURION ADV

Les doses à utiliser pour supprimer diverses espèces de graminées sont indiquées ci-après. Consulter la section sur les cultures afin de connaître la dose maximale à utiliser pour chacune des cultures.

Graminées	Stade du feuillage	Taux d'application de CENTURION ADV
Sétaire (verte et glauque)* Céréales spontanées (avoine, blé, orge) Folle avoine	2 à 4	
Pied-de-coq Panic d'automne Millet commun Alpiste des Canaries spontané Maïs spontané Panic capillaire	2 à 6	*0,25 L/ha
Pied-de-coq Panic d'automne Orge queue-d'écureuil Sétaire (verte et glauque) Brome du Japon Digitaire sanguine Ivraie de Perse Millet commun Chiendent – répression Digitaire astringente Orge spontanées Alpiste des Canaries spontané Maïs spontané Avoine spontanées Blé spontanées Folle avoine	2 à 6	0,38 L/ha

Graminées	Stade du feuillage	Taux d'application de CENTURION ADV
Panic capillaire		
Chiendent (suppression**)	2 à 6	0,75 L/ha
Pâturin annuel (repression)	2 à 6	0,75 L/ha
Orge queue-d'écureuil** Brome du Japon**	2 à 6 leaf maximum de 3 talles	0,75 L/ha

\*CENTURION ADV appliqué à raison de 0,25 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées dans cette partie du tableau devrait être pulvérisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Bon établissement de la culture
- Application hâtive (comme dans le tableau ci-dessus, avant le tallage)
- Ne pas pulvériser sur les céréales d'hiver spontanées
- Infestation légère à modérée des mauvaises herbes
- Taux de fertilité et d'humidité appropriés
- Absence de stress et bonnes conditions de croissance

Si l'une des conditions susmentionnées n'est pas présente au moment de la pulvérisation, utiliser une dose de 0,38 L/ha de **CENTURION ADV**.

\*\* Pour obtenir une suppression appropriée, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.

## RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES

Cultures	Taux d'application maximale de CENTURION ADV	Méthode d'application <sup>7</sup>	Délai d'attente avant la récolte
Semis de luzerne	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Pois cajan <sup>1,2</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
<b>Edamame et légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) :</b> haricot ( <i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune); dolique ( <i>Vigna</i> spp., y compris le dolique asperge et le haricot papillon); pois sabre ( <i>Canavalia ensiformis</i> ); pois ( <i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois mange-tout et le pois sugar snap); pois sabre ( <i>Canavalia gladiata</i> )	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	21 jours
<b>Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B) (sauf le pois cajan) :</b> haricot ( <i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de Lima); dolique à œil noir ( <i>Vigna</i> spp.); gourgane (fève des marais) ( <i>Vicia faba</i> ); pois ( <i>Pisum</i>			

Cultures	Taux d'application maximale de CENTURION ADV	Méthode d'application <sup>7</sup>	Délai d'attente avant la récolte
spp., y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert) <sup>1,2,5</sup>			
<b>Graines sèches de légumineuses (sous-groupe de cultures 6C) (sauf le soja, pois de grande culture, lentilles, pois cajan) y compris :</b> Haricot ( <i>Lupinus</i> spp.) (y compris : le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); haricot ( <i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de grande culture, le haricot commun, le haricot de Lima, le petit haricot blanc, le haricot pinto et le haricot tépary); haricot ( <i>Vigna</i> spp.) (y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le pois zombi et le haricot mungo noir); gourgane (fève des marais) ( <i>Vicia faba</i> ); pois chiche ( <i>Cicer arietinum</i> ); guar ( <i>Cyamopsis tetragonoloba</i> ); dolique d'Égypte ( <i>Lablab purpureus</i> ) <sup>1,2</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Carvi commun, coriandre <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours (graines) 30 jours (feuilles)
Angélique, mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil, sauge sclarée, balsamite, coriandre du Mexique (feuille), marrube, hysope, lavande, livèche, souci officinal, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine, persil séché, menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (jardins et montagnes), laurier (laurier-sauce), tanaïsie, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante et absinthe <sup>1,2,4,5</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Anis (graine), nigelle, céleri (graine), coriandre du Mexique (graine), carvi commun, fenouil [fenouil et fenouil de Florence (graine)], baie de genévrier, livèche (graine) moutarde (graine), pavot (graine) et safran <sup>1,2,4,5</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Cerise (douce et acide <sup>1,5,8</sup> (arbres établis)	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Sarrasin <sup>1,5,7</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Bleuets en corymbe <sup>1,4,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours

Cultures	Taux d'application maximale de CENTURION ADV	Méthode d'application <sup>7</sup>	Délai d'attente avant la récolte
Canola	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Carotte, céleri-rave, betterave potagère, rouge (de table), panais, radis, rutabaga <sup>3,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Canneberge <sup>1,2,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Ciboulette, céleri, chou chinese (napa) <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Aneth <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours (feuilles) 40 jours (graines)
Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Fenugrec <sup>1,3,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours (feuilles et graines)
Pois des champs	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Houblon <sup>1,4,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	21 jours
Lentilles	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde joncée (types condimentaire et oléagineuse)	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde jaune	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
<i>Brassica carinata</i>	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Oignons secs, bulbes d'échalotes sèches et ail <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	45 jours
Oignon vert <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Poireau <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours

Cultures	Taux d'application maximale de CENTURION ADV	Méthode d'application <sup>7</sup>	Délai d'attente avant la récolte
Pommes de terre	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Prairie Carnation (saponaire des vaches) <sup>1,5,6</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	S/O
Carthame <sup>1,5</sup>	0,75 L/ha	Application terrestre seulement	70 jours
Soja	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Épinard <sup>3,5</sup>	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Tournesol	0,75 L/ha	Application terrestre et aérienne	72 jours

1. Faire un maximum d'une application par année.

2. REMARQUE : Le degré de tolérance aux herbicides, dont **CENTURION ADV**, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à **CENTURION ADV** de toutes les variétés n'a pas été testée, utiliser d'abord **CENTURION ADV** sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à **CENTURION ADV**.

3. Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application.

4. Appliquer **CENTURION ADV** en un traitement généralisé dirigé vers le sol.

5. Consulter la section "USAGES LIMITÉS" de la présente étiquette pour obtenir des directives d'utilisation additionnelles.

6. Ne pas récolter les Prairie Carnation (saponaire des vaches) traitées pour la consommation humaine.

7. VOLUME DE PULVÉRISATION POUR L'APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer dans 28 à 55 L/ha. Augmenter les volumes de pulvérisation jusqu'à 100 L/ha si le feuillage des graminées ou des cultures devient dense.

8. Ne pas appliquer **CENTURION ADV** directement au sommet des cerisiers doux et acide. Orienter la pulvérisation à la base de l'arbre où les mauvaises herbes graminées sont en croissance. Une application inappropriée de **CENTURION ADV** risque d'endommager la culture.

## MÉLANGES EN CUVE

Pour supprimer un éventail plus large de mauvaises herbes, **CENTURION ADV** peut être mélangé avec l'un des herbicides indiqués dans cette section. Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Lorsque le mélange est appliqué selon le mode d'emploi sur l'étiquette, il supprime les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de **CENTURION ADV** en plus des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette du produit d'association. Consulter l'étiquette de **CENTURION ADV** et l'étiquette du produit d'association pour connaître la liste des mauvaises herbes supprimées et leur stade. Lors de l'application, si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas au

stade recommandé pour le traitement en même temps, faire des applications séparées. Ne pas appliquer le mélange en cuve sur des plantes qui subissent un stress.

PRODUIT D'ASSOCIATION DU MÉLANGE EN CUVE				
CULTURES	TAUX DE CENTURION ADV	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	REMARQUES
Canola (tolérant le glufosinate-ammonium)	0,126 L/ha	LIBERTY 150 SN  (Les Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique y compris la région de la Rivière de la Paix SEULEMENT)	2,67 ou 4,0 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink).</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</li> <li>- Pour les applications aériennes, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha à une pression de 300 kPa.</li> <li>- Stades de croissance : des cotylédons jusqu'au début de la montaison.</li> <li>- Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles.</li> </ul>
	0,38 L/ha		3,33 ou 4,0 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink).</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</li> <li>- Pour les applications aériennes, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha à une pression de 300 kPa.</li> <li>- Stades de croissance : des cotylédons jusqu'au début de la montaison.</li> <li>- Mauvaises herbes incluses : orge queue-d'écureuil au stade 1 à 4 feuilles avec un maximum de 2 talles, et brome du Japon et brome des toits ayant germé au printemps au stade 1 à 6 feuilles jusqu'à la levée de la 1<sup>re</sup> talle ainsi que les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette des deux produits d'association.</li> </ul>

PRODUIT D'ASSOCIATION DU MÉLANGE EN CUVE				
CULTURES	TAUX DE CENTURION ADV	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	REMARQUES
	0,126 L/ha	FACET L + LIBERTY 150 SN  (Les Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique y compris la région de la Rivière de la Paix SEULEMENT)	0,28 L/ha + 3,33 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink).</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : de 2 à 6 feuilles.</li> <li>- Le mélange en cuve assure une meilleure suppression et une suppression plus uniforme du gaillet gratteron et des graminées annuelles.</li> </ul>
	0,126 L/ha	LIBERTY 200 SN (Est du Canada et Colombie-Britannique SEULEMENT)	2,0 à 2,5 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer sur les variétés de canola tolérant le glufosinate-ammonium (variétés ou hybrides appelés LibertyLink).</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : des cotylédons jusqu'au début de la montaison.</li> <li>- Appliquer lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles.</li> </ul>
Canola	0,38 L/ha	Herbicide LONTREL 360	0,42 à 0,83 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y compris tous les types de canola.</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : de 2 à 6 feuilles.</li> <li>- Stades de croissance pour le chardon des champs<sup>1</sup> : de la rosette jusqu'à avant l'apparition des bourgeons.</li> <li>- Pour la suppression tout au long de la saison de la renouée liseron, utiliser 0,56 L/ha d'herbicide LONTREL 360.</li> </ul>
		Herbicide MUSTER	20 à 30 g/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y compris tous les types de canola.</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : de 2 feuilles au début de la montaison.</li> </ul>

PRODUIT D'ASSOCIATION DU MÉLANGE EN CUVE				
CULTURES	TAUX DE CENTURION ADV	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	REMARQUES
Lin	0,38 à 0,75 L/ha	Herbicide BUCTRIL M	1 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y compris les variétés à basse teneur en acide linoléinique.</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation de 55 à 100 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm au bourgeonnement (stade idéal : lorsque le plant a une hauteur de 5 à 10 cm).</li> </ul>
		Herbicide MCPA ESTER	Consulter l'étiquette de l'Herbicide MCPA Ester	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A L'EXCEPTION</b> des variétés à basse teneur en acide linoléinique.</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> <li>- Pour les applications aériennes, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha à une pression de 235 kPa.</li> <li>- Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm au bourgeonnement.</li> </ul>
	0,38 L/ha	Herbicide CURTAIL M	1,5 à 2 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y compris les variétés à basse teneur en acide linoléinique.</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm à une hauteur de 15 cm.</li> <li>- Stades de croissance pour le chardon des champs : d'une hauteur de 10 cm jusqu'à avant l'apparition des bourgeons.</li> </ul>
		Herbicide LONTREL 360	0,56 à 0,83 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Y compris les variétés à basse teneur en acide linoléinique.</li> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> <li>- Stades de croissance : d'une hauteur de 5 cm à une hauteur de 10 cm.</li> <li>- Stades de croissance pour le chardon des champs : de la rosette jusqu'à avant l'apparition des bourgeons.</li> </ul>
Pois de champs	0,38 L/ha	Herbicide PURSUIT	0,21 L/ha	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</li> </ul>

PRODUIT D'ASSOCIATION DU MÉLANGE EN CUVE				
CULTURES	TAUX DE CENTURION ADV	PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	REMARQUES
				- Stades de croissance pour le pois des champs : jusqu'à la sixième (6 <sup>e</sup> ) feuille trifoliée.
Soja (tolérant le glyphosate)	0,38 L/ha	Produits GLYPHOSATE (ou Herbicide ROUNDUP WEATHERMAX)	900 à 1 800 g m.a./ha (ou Roundup Weathermax 540 g/L à raison de 1,67 à 3,33 L/ha)	- Appliquer sur le soja tolérant le glyphosate. - Mélanger en cuve avec des produits à base de glyphosate homologués pour être utilisés sur le soja tolérant le glyphosate. - Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. - Stades de croissance : de la 1 <sup>re</sup> feuille trifoliée jusqu'à la floraison.

<sup>1</sup>Chardon des champs :

- 0,42 L de LONTREL 360/ha : suppression des parties épiées pendant 6 à 8 semaines
- 0,56 L de LONTREL 360/ha : suppression toute la saison
- 0,83 L de LONTREL 360/ha : pour une suppression l'année suivante

## INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité requise de produit d'association. S'il s'agit d'un mélange en cuve avec l'Herbicide FACET L, ajouter d'abord FACET L, agiter et ajouter ensuite la bonne quantité d'Herbicide LIBERTY 150 SN. Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise de **CENTURION ADV** avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
5. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation et pulvériser immédiatement.
6. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges en cuve, un dépôt peut se produire si l'agitation n'est pas continue.
7. Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution détergente puissante.
8. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

## RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES (PROGRAMME D'EXTENSION DU PROFIL D'EMPLOI POUR USAGES LIMITÉS À LA DEMANDE DES UTILISATEURS POUR LES CULTURES)

### MODE D'EMPLOI

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités à la demande des utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, BASF n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes, pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

### PROGRAMME D'EXTENSION DU PROFIL D'EMPLOI POUR USAGES LIMITÉS À LA DEMANDE DES UTILISATEURS POUR LES CULTURES

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application de CENTURION ADV	Observations
Prairie carnation (Saponaire des vaches)	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette de <b>CENTURION ADV</b> . Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Ne pas récolter les Prairie Carnation traités destinés à la consommation humaine.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
<b>Edamame et légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A) (sauf le soja et pois cajan) :</b> Haricot ( <i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot d'Espagne, le haricot vert et le haricot jaune); dolique ( <i>Vigna</i> spp., y compris le dolique asperge et le haricot papillon); pois sabre ( <i>Canavalia ensiformis</i> ); pois ( <i>Pisum</i> spp., y compris le pois nain, le pois à gousse comestible, le pois	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 21 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application de CENTURION ADV	Observations
<p>mange-tout et le pois sugar snap); pois sabre (<i>Canavalia gladiata</i>)</p> <p><b>Légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B) (sauf le pois cajan) :</b> Haricot (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de Lima); dolique à œil noir (<i>Vigna</i> spp.); gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>); pois (<i>Pisum</i> spp., y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert);</p>			
Sarrasin <sup>1</sup>	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre ou aérienne.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 à 55 L/ha avec de l'équipement aérienne. Augmenter à 100 L/ha si la graminée ou de la culture devient dense.</p> <p>Respecter un DAAR de 60 jours.</p>
Cerise (douce et acide) (arbres établis)	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> aux cerisiers (cerises douces et acides) postlevée des mauvaises herbes. Ne pas appliquer <b>CENTURION ADV</b> directement au sommet des cerisiers. Orienter le jet à la base des arbres où les graminées poussent. Une application inappropriée de <b>CENTURION ADV</b> risque d'endommager la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 14 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application de CENTURION ADV	Observations
Bleuet en corymbe	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 14 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Coriandre, carvi	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> en postlevée, lorsque la culture est au stade 2 à 5 feuilles.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et de 60 jours pour les graines.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Aneth	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture, lorsque l'aneth est au stade 3 à 5 feuilles.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et de 40 jours pour les graines.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Ciboulette	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Faire un maximum d'une application par année en postlevée avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Angélique, mélisse, basilic, bourrache, pimprenelle, camomille, cataire, cerfeuil, sauge sclarée, balsamite, coriandre du Mexique	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de	0,38 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p>

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application de CENTURION ADV	Observations
(feuille), marrube, hysope, lavande, livèche, souci officinal, origan (y compris la marjolaine, l'origan et l'origan de Chypre), capucine, persil séché, menthe pouliot, romarin, rue, sauge, sarriette (jardins et montagnes), laurier (laurier-sauce), tanaïsie, estragon, thym, thé des bois, aspérule odorante et absinthe	cette étiquette.		Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Anis (graine), nigelle, céleri (graine), coriandre du Mexique (graine), carvi commun, fenouil [fenouil et fenouil de Florence (graine)], baie de genévrier, livèche (graine) moutarde (graine), pavot (graine) et safran	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 60 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Houblon	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 21 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Fenugrec	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,25 à 0,75 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée lorsque le fenugrec est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 30 jours pour les feuilles et les graines.

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application de CENTURION ADV	Observations
			<b>Application terrestre seulement.</b>
Oignon sec, bulbe d'échalotes sèches et ail	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée lorsque la culture est au stade 1 à 4 feuilles.  Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 45 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Oignon vert	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée lorsque la culture est au stade 2 à 3 feuilles.  Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Poireau	Mauvaises herbes annuelles retrouvées sur l'étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée au moins 2 semaines après le repiquage lorsque la culture est bien établie et a produit une nouvelle feuille entièrement déployée.  Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Carthame	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.	0,38 à 0,75 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée lorsque le carthame est au stade 6 à 8 feuilles.  Faire un maximum d'une application par an avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 70 jours. <b>Application terrestre seulement.</b>
Épinard	Graminées indiquées sur l'étiquette. Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de	0,25 à 0,38 L/ha	<b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b> Faire un maximum de deux applications par année à 14 jours d'intervalle, postlevée, avec de l'équipement terrestre, lorsque les graminées sont au

CULTURES	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application de CENTURION ADV	Observations
	cette étiquette.		<p>stade 2 à 6 feuilles.</p> <p>Respecter un DAAR de 14 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Canneberge	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette.</p> <p>Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.</p>	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b></p> <p>Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas appliquer entre le stade de la crosse et la pleine floraison.</p> <p>Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Betterave potagère, panais, carottes, radis, rutabaga, céleri-rave	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette.</p> <p>Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.</p>	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b></p> <p>Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture avec de l'équipement terrestre.</p> <p>Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application.</p> <p><b>Ne pas appliquer plus de 0,75 L/ha (90 g m.a./ha) par an de croissance.</b></p> <p>Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>
Céleri, chou chinois (napa)	<p>Graminées indiquées sur l'étiquette.</p> <p>Consulter le tableau des mauvaises herbes/doses de cette étiquette.</p>	0,38 à 0,75 L/ha	<p><b>PÉRIODE D'APPLICATION :</b></p> <p>Appliquer <b>CENTURION ADV</b> postlevée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha.</p> <p>Respecter un DAAR de 30 jours.</p> <p><b>Application terrestre seulement.</b></p>

## INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

### APPLICATION TERRESTRE

#### Volume d'eau et pression de pulvérisation

Pour une application terrestre, utiliser un pulvérisateur muni de buses à jet plat. Pour obtenir une couverture optimale, utiliser des buses inclinées vers l'avant à 45 degrés.

L'utilisation de buses à miroir ou à jet en cône creux n'est pas recommandée en raison d'une couverture inégale et inadéquate. Une pulvérisation uniforme complète de toute la surface foliaire des mauvaises herbes visées est nécessaire afin d'obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.

Bien nettoyer tous les filtres afin de prévenir l'obstruction des buses, surtout lorsque les volumes de pulvérisation sont de 55 à 110 L/ha.

Pour les applications terrestres, utiliser des volumes de pulvérisation variant de 55 à 225 L/ha et une pression minimale de 275 kPa. Pour traiter des populations élevées de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal des cultures est dense, utiliser un volume de pulvérisation minimum de 110 L/ha et une pression de 275 à 425 kPa.

**Pour les graines vertes ou sèches de légumineuses (sauf le soja) et les edamames, un volume de pulvérisation minimum de 110 L/ha est recommandé.**

### APPLICATION AÉRIENNE

#### Volume d'eau et pression de pulvérisation

Appliquer **CENTURION ADV** seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'application aérienne) dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha à une pression d'au moins 300 kPa.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

#### Mises en garde concernant l'utilisation – Application aérienne

- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

**Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Application aérienne**

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des lunettes de protection ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Mises en garde propres au produit**

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-877-371-2273 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou un conseiller agricole provincial.

**Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole** : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**Application par voie aérienne** : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

**Zones tampons de pulvérisation**

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la bordure sous la vente la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, étangs, fondrières des Prairies, bourbiers, ruisseaux, marais, milieux humides et réservoirs).

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m		
Pulvérisateur agricole	Semis de luzerne, bleuet en corymbe, cerise (douce et acide), canneberge, carvi commun, ciboulette, coriandre, aneth, fenugrec, oignon sec, bulbe d'échalote sèche, carthame, canola, carotte, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois des champs, houblon, lentilles, moutarde orientale (brune) (types condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, <i>Brassica carinata</i> , pomme de terre, panais, radis, betterave potagère, soja, tournesol, céleri, chou chinois (napa), céleri-rave	1	1	2	
	Épinard, edamame, légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A), légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B), haricot ( <i>Lupinus</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp., <i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais) ( <i>Vicia faba</i> ), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, prairie carnation (saponaire des vaches), pois cajan, certaines fines herbes et épices (sauf la ciboulette, la coriandre et l'aneth), sarrasin	1	1	1	
Pulvérisation aérienne	Canola, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois des champs, lentilles, pommes de terre, moutarde orientale (brune) (types condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, soja, tournesol, <i>Brassica carinata</i>	Voilure fixe	10	1	60
		Voilure tournante	10	1	50
	Haricot ( <i>Lupinus</i> spp., <i>Phaseolus</i> spp., <i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, pois cajan, sarrasin	Voilure fixe	4	1	30
		Voilure tournante	1	1	30

### Cerise (douce et acide)

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE REQUIERT PAS une zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs ou capuchon faible garde au sol ou pulvérisateurs blindés qui assurent que la dérive de pulvérisation n'est pas en contact avec les fruits du verger ou le feuillage.

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticide du site Canada.ca

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Utiliser seulement sur les cultures indiquées sur l'étiquette.
2. Un bon travail du sol est requis avant le semis dans un champ où l'on a cultivé des plantes fourragères ou des graminées l'année précédente.
3. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter que les bandes de pulvérisation ne se chevauchent.
4. L'efficacité du traitement est réduite s'il pleut dans l'heure suivant l'application.
5. Attendre 4 jours entre un traitement avec **CENTURION ADV** et l'application de tout autre produit agrochimique qui n'est pas recommandé sur l'étiquette dans les mélanges en cuve.
6. Ne pas appliquer plus de 0,75 L/ha (90 g m.a./ha) par an.
7. Après une application de **CENTURION ADV**, ne pas faire paître les animaux ni les nourrir avec du fourrage vert avant que l'intervalle de temps approprié, tel qu'indiqué dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne se soit écoulé. Ne pas faucher comme fourrage les récoltes traitées avant que l'intervalle de temps approprié, tel qu'indiqué dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne se soit écoulé.
8. **CENTURION ADV** peut être appliqué par voie aérienne sur certaines cultures mentionnées dans la présente étiquette.
9. NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **CENTURION ADV** est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **CENTURION ADV** et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner **CENTURION ADV** ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou le site Internet [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

FACET et LIBERTY sont des marques déposées de BASF SE et PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., tous utilisés sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.